

AMERSTAT 300

LIQUIDE POUR LE CONTRÔLE DES BACTÉRIES, CHAMPIGNONS ET LEVURES

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

INDUSTRIEL
DANGER POISON CORROSIF
GARANTIE

2,2-Dibromo-3-Nitrilopropionamide . . . 20%

No. D'HOMOLOGATION **15505**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET

LOT #

À

Solenis Canada ULC
942 Brant Street
Burlington, ON L7R 2J7
Téléphone: 1-905-632-7861
Téléphone d'urgence: 1-844-SOLENIS (1-844-765-3647)

MODE D'EMPLOI

À faible taux de traitement, AMERSTAT 300 offre un contrôle à large spectre des croissances de bactéries, de champignon et de levure dans les usines de papier, les fluides de transformation des métaux et les systèmes améliorés de récupération pétrolière. Ajouter AMERSTAT 300 séparément au système traité. Ne pas mélanger avec d'autres additifs pour éviter la décomposition d'AMERSTAT 300 causée par le pH élevé de plusieurs préparation d'additifs.

USINES DE PAPIER

Pour contrôler la prolifération des bactéries, des champignons et des levures dans les pâtes, les papiers et les cartons, ajouter de 60 à 210 mL de AMERSTAT 300 / tonne de pâte ou de papier (base sèche). L'ajout peut être en continu ou intermittent, selon le type de système et l'importance de la contamination. Ceci devrait être fait avec une pompe doseuse à un endroit du système assurant une distribution uniforme de AMERSTAT 300 dans la masse de fibre et d'eau, comme la pile raffineuse, l'admission ou la sortie des raffineurs Jordan, le cuvier des cassés, le cuvier de pâte, le ramasse-pâte et le réservoir d'eau blanche.

Les systèmes fortement encrassés doivent être débouillis, puis traités avec 60 à 140 mL de AMERSTAT 300 / tonne de papier (base sèche) selon la nécessité pour le contrôle. Les systèmes moyennement encrassés doivent être traités en continu avec 140 à 210 mL de AMERSTAT 300/ tonne de papier (base sèche) jusqu'à ce que l'accumulation de dépôts soit contrôlée. On peut alors réduire la dose d'addition à 60 à 140 mL de AMERSTAT 300 / tonne de papier appliquée de façon continue ou intermittente, selon les besoins pour le contrôle. Les dépôts détachés peuvent entraîner des cassures dans le papier et il est conseillé de nettoyer la machine à papier. Les systèmes légèrement encrassés doivent être traités en continu avec 60 à 140 mL de AMERSTAT 300 / tonne de papier (base sèche) jusqu'à ce que les dépôts soient contrôlés, puis le produit doit être ajouté de façon intermittente, pour maintenir le contrôle.

FLUIDES DE TRANSFORMATION DES MÉTAUX CONTENANT DE L'EAU

Ce produit est efficace pour les concentrés de transformation des métaux qui ont été dilués dans l'eau dans une proportion de 1:100 à 1:4. Pour contrôler (ou inhiber) la croissance de bactéries, de champignons et de levures qui pourraient détériorer les fluides de transformation des métaux contenant de l'eau, ajouter du AMERSTAT 300 au fluide dans le réservoir de réception. L'ajout du produit devrait être fait à l'aide d'une pompe doseuse.

Dose initiale ou dose de choc: Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter au système 250 mL de AMERSTAT 300 / 1000 L de fluide de transformation des métaux. Répéter jusqu'à l'obtention du contrôle. Dose subséquente: Lorsque le contrôle microbien est évident, ajouter de 100 à 200 mL de AMERSTAT 300 / 1000 L de fluide de transformation des métaux, par jour ou au besoin pour maintenir le contrôle. Les ajouts peuvent se faire de façon continue ou intermittente. Faire un traitement choc du système au besoin.

SYSTÈMES DE RÉCUPÉRATION AMÉLIORÉE DE PÉTROLE

Pour le contrôle des bactéries formant du limon, des bactéries produisant du sulfure, des levures et des champignons dans l'eau des champs pétrolifères, les injections de polymère ou de microémulsion suivies de polymère, les systèmes d'évacuation des eaux, ou d'autres systèmes d'eau des champs pétrolifères, ajouter de 1 à 80 ppm par poids de AMERSTAT 300 (2 à 60 mL de AMERSTAT 300 / mètre cube d'eau) selon l'importance de la contamination. L'ajout du produit devrait être fait à l'aide d'une pompe doseuse, que l'ajout soit en continu ou intermittent.

Traitement en continu : Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter en continu 10 à 80 ppm par poids de AMERSTAT 300 (10 à 60 mL de AMERSTAT 300 / mètre cube d'eau) jusqu'à l'obtention du degré désiré de contrôle. Par la suite, traiter en continu avec 1 à 15 ppm par poids de AMERSTAT 300 (2 à 10 mL de AMERSTAT 300 / mètre cube d'eau), ou au besoin nécessaire pour maintenir le contrôle.

Traitement intermittent ou de choc : Lorsque le système est visiblement encrassé, ou pour maintenir le contrôle du système, ajouter de façon intermittente de 10 à 80 ppm par poids (10 à 60 mL de AMERSTAT 300 / mètre cube d'eau) durant 4 à 8 heures par jour, et de 1 à 4 fois par semaine ou au besoin en fonction de l'importance de la contamination. L'ajout de AMERSTAT 300 au séparateur d'eau libre, avant ou après les pompes d'injection ou les collecteurs du puits d'injection.

NOTE : Pour contrôler les bactéries, les levures et les champignons dans les solutions aqueuses de biopolymères employées lors des opérations d'injection, ajouter de 15 à 80 ppm par poids de AMERSTAT 300 (10 à 60 mL de AMERSTAT 300 / mètre cube d'eau). Pour éviter une perte de viscosité, l'ajout de AMERSTAT 300 devrait être fait à l'aide d'une pompe doseuse immédiatement après la préparation de la solution de biopolymère aqueuse.

PRÉCAUTIONS: SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. AMERSTAT 300 est toxique; peut causer des dommages aux yeux; peut brûler la peau; peut être nocif ou mortel si avalé. Éviter d'en respirer les vapeurs. Ne pas réutiliser les contenants vides. Ne pas expédier ou entreposer avec de la nourriture destinée aux humains ou aux animaux ou des vêtements.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Retirer ses vêtements sans tarder lorsque ce pesticide vient en contact avec la peau par des vêtements mouillés ou lors de déversements. Se laver à fond et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés à part des autres vêtements avant de les porter de nouveau.

Enlever son équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, laver le corps en profondeur et enfiler des vêtements propres.

Porter des lunettes de protections ou en écran facial, des gants en caoutchouc, un chandail à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes lors de la manipulation de ce produit.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons et pour d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

L'effluent traité ne devrait pas être déchargé aux endroits où il s'écoulerait dans les lacs, étangs, ruisseaux ou eau publiques. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets et/ou des contenants. Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts sans en avoir avisé au préalable les responsables de la station d'épuration locale.

PREMIER SOINS:

En cas d'ingestion, Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation, Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Le contact avec les yeux peut causer une irritation conjonctivale et endommager la cornée. L'oeil devrait guérir sans dommage ou perte de la vue permanents en environ une semaine. Un contact de courte durée avec la peau ne cause normalement pas d'irritation significative. Les contacts prolongés et répétés avec la peau peuvent cependant irriter ou causer une brûlure. L'ingestion même en petite quantité peut causer de graves malaises.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))